



RÈGLEMENT DU GUICHET D'APPUI TAGGAT 2026

Contexte et objectifs

QU'EST-CE QUE TAGGAT 2026 ?

TAGGAT 2026 est un programme de renforcement des compétences soutenu par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS), le Comité National Olympique Sportif Sénégalais (CNOSS) et le Comité National Paralympique Sénégalais (CNPS). Ce programme est mis en œuvre par Sport Impact avec le soutien financier de l'Agence Française de Développement (AFD). Il vise à contribuer de manière structurante à la professionnalisation de l'écosystème sportif sénégalais, en préparation des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) Dakar 2026.

En quoi consiste ce « Guichet d'appui » ?

Mis en place dans le cadre du Programme TAGGAT 2026, le « Guichet d'appui » constitue un dispositif d'accompagnement supplémentaire destiné aux fédérations sportives nationales sénégalaises impliquées dans les Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) Dakar 2026 afin de les accompagner dans la mise en œuvre de projets répondant à leurs besoins prioritaires de développement.

Toute fédération remplissant les critères d'éligibilité et présentant un projet conforme aux objectifs du dispositif pourra bénéficier d'un appui, dans la limite des ressources disponibles.

Seules les disciplines en compétition et/ou en valorisation dans le programme des JOJ sont autorisées à postuler.



Objectif principal

Accompagner les fédérations sénégalaises dans la mise en œuvre de projets répondant à leurs besoins prioritaires de développement et en lien avec le Programme TAGGAT 2026. Les fédérations bénéficiaires doivent soumettre des besoins précis et chiffrés en lien avec le « Management du sport » et/ou le « Sport et performance ».

Guichet 1 - Management du sport :

Ce guichet accompagnera les fédérations dans leur structuration organisationnelle et leur professionnalisation dans l'optique de renforcer leur attractivité, leur visibilité et leur capacité à mobiliser des partenaires techniques et financiers.

Il est ouvert uniquement aux fédérations en compétition et en valorisation dans les JOJ Dakar 2026.

Guichet 2 - Sport et Performance :

Ce guichet vise à renforcer les conditions de préparation et d'accompagnement des athlètes afin de favoriser une progression durable de leur performance et d'améliorer leur compétitivité lors des prochaines compétitions.

Il est exclusivement ouvert aux fédérations dont les disciplines sont inscrites au programme officiel des compétitions des JOJ Dakar 2026.

Chaque guichet est limité à un seuil d'une valeur maximum de 3 250 000 CFA.

Objectifs spécifiques

Ces appuis se décomposent sous deux formes « en nature » ou « en service » afin de s'adapter selon les besoins du bureau fédéral, de la discipline sportive ou directement des athlètes.

L'accompagnement « **en nature** » a pour but de financer uniquement des équipements ou du matériel et selon les conditions fixées par le programme ;



L'accompagnement « **en service** » a pour but de financer uniquement un coaching ou un accompagnement personnalisé selon les conditions fixées par le programme ;

Critères d'éligibilité

Les projets soumis dans le cadre du “ **Guichet d'appui du Management du Sport** ” devront démontrer un maximum de critères suivants :

- Capacité à favoriser la structuration organisationnelle ;
- Développement de partenariats et/ou de sponsors ;
- Professionnalisation et attractivité de la fédération ;
- Réponse aux objectifs du Programme TAGGAT 2026 ;
- Possibilité de pérenniser ce projet ;
- Impact mesurable (quantifiable) pour la fédération.

Les projets soumis dans le cadre du “ **Guichet d'appui du Sport et performance** ” devront démontrer un maximum de critères suivants :

- Mise en place de programmes d'entraînement individualisés et planifiés pour une sélection d'athlètes ;
- Renforcement de l'encadrement technique (coaching, préparation physique, analyse de performance) ;
- Amélioration de l'accompagnement complémentaire (préparation mentale, suivi médical, nutrition, récupération) ;
- Amélioration continue des résultats sportifs dans une logique d'excellence et de progression durable ;
- Développement des athlètes sur leur leadership et l'intégration des valeurs de l'Olympisme ;
- Possibilité de pérenniser ce projet ;
- Impact mesurable (quantifiable) pour les athlètes.



I. Critères d'éligibilité spécifiques à chaque guichet :

- **Le guichet d'appui "Management du sport"**

Cet appui est ouvert à la fois aux fédérations dont les **disciplines sportives sont en compétition et en valorisation** au programme des JOJ Dakar 2026.

- **Le guichet d'appui "Sport et performance"**

Cet appui est ouvert uniquement aux fédérations dont les **disciplines sportives sont en compétition** aux Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) Dakar 2026.

II. Critères d'éligibilité communs aux deux guichets "Management du Sport" et "Sport et Performance"

- Les fédérations sportives disposant de ressources humaines stables et suffisantes incluant au minimum une personne expérimentée et dédiée au suivi opérationnel du projet ;
- Les fédérations sont autorisées à déposer un seul dossier par guichet d'appui. Seules les disciplines en compétition sont autorisées à postuler aux deux guichets d'appui. ;

Conditions de recevabilité des projets

Pour rappel, le « Guichet d'appui TAGGAT 2026 » repose sur un mécanisme de guichet ouvert et les demandes soumises ne font pas l'objet d'une mise en concurrence entre les fédérations.

Cependant, les fédérations devront :

- Justifier et motiver leur projet en expliquant en quoi il répond aux critères du guichet d'appui à travers le formulaire dédié ;
- Fournir toutes les pièces demandées dans le formulaire ;
- Dédier un interlocuteur unique (point focal) dans les échanges avec Sport Impact et en charge du suivi du projet ;



- Respecter le calendrier de mise en œuvre pour chaque guichet d'appui s'étendant **jusqu'au 10 Décembre 2026 au plus tard** ;
- Produire des documents de suivi dans le cadre de la dotation à travers des rédactions de notes d'utilisation, et/ou des visites terrain avec le point focal assigné dans le suivi opérationnel ;

NB : Tout dossier ne respectant pas l'ensemble de ces critères sera déclaré inéligible.

Processus d'instruction des demandes d'appui

Les demandes d'appui reçues feront l'objet d'une analyse de conformité et d'éligibilité par Sport Impact. Ainsi, les fédérations remplissant les critères d'éligibilité et présentant un projet cohérent avec les objectifs du guichet pourront bénéficier d'un appui, dans la limite des ressources disponibles.

Les demandes seront instruites selon l'ordre de réception des dossiers complets.

- Pertinence du projet au regard des objectifs décrits par thématique;
- Pérennité et viabilité des actions menées notamment leur potentiel de réplcation ;

Attribution des « Guichets d'appui » :

A l'issue du processus d'évaluation les résultats seront notifiés officiellement aux fédérations bénéficiaires.

Dotation et obligations des fédérations bénéficiaires

La dotation accordée aux fédérations bénéficiaires prendra la forme d'un appui en nature et/ou en services sur une valeur maximum estimée à 3 250 000 CFA TTC, dans les catégories suivantes :

- Achats de matériels marketing et/ou équipements sportifs avec frais de livraison inclus sur la base de devis ;
- Prestation de services sous forme d'accompagnement et/ou de coaching ;



A la réception de la dotation, chaque fédération bénéficiaire s'engage à :

- Utiliser la dotation **exclusivement** pour les activités prévues dans le guichet ;
- Fournir les devis et les rapports narratifs selon les attentes définies par Sport Impact ;
- Valoriser le soutien du Programme TAGGAT 2026 et de ses partenaires dans leurs communications.

Calendrier et modalités de dépôt des demandes d'appui

Calendrier indicatif

Le calendrier prévisionnel suivant décrit le déroulement du dispositif :

- Lancement officiel : **Lundi 5 octobre 2026 ;**
- Date limite de soumission des demandes d'appui : **Lundi 31 octobre 2026**
- Notification officielle des résultats : délai minimum de réponse de 15 jours à date de soumission
- Démarrage des projets bénéficiaires : dès la validation de Sport Impact ;
- Date de fin des projets bénéficiaires : **au plus tard le 10 Décembre 2026 ;**

NB : Le programme TAGGAT 2026 se réserve le droit d'ajuster ce calendrier en fonction des contraintes opérationnelles, à la condition préalable d'en informer les fédérations demandeuses.

Modalités de dépôt des demandes d'appui

Les demandes d'appui devront être soumises selon les modalités suivantes :

- Un dossier de demande d'appui complet devra être transmis **OBLIGATOIREMENT** via un formulaire en ligne dédié ;
- L'ensemble des documents soumis en ligne devront être fournis en **format PDF, JPEG** et clairement nommés ;



- Les fédérations peuvent déposer **un seul dossier par Guichet d'appui**. Seules, les fédérations dont la discipline est compétition aux JOJ Dakar 2026 ont la possibilité de postuler aux deux Guichets : “Management du Sport” et “Sport et Performance”;
- Toute demande d'appui reçue après la date limite ou ne respectant pas les formats exigés sera automatiquement rejetée.
- **NB** : Un accusé de réception pourra être transmis aux structures ayant soumis un dossier complet.

Dispositions finales

La participation à ces Guichets d'appui implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le programme TAGGAT 2026 se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler ces appels à demandes d'appui si les circonstances l'exigent, sans que cela n'ouvre droit à une quelconque indemnisation.

Toutes questions complémentaires peuvent être adressées à Coralie BAUDET cb@sport-impact.org jusqu'à la date du dépôt de demande d'appui.

